



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 octobre 2017

La CRE se réjouit de l'élection d'Hélène GASSIN à la vice-présidence du CEER

Excellente nouvelle du Conseil de coopération des régulateurs européens (CEER) : Hélène GASSIN, membre du collège de la CRE, vient d'être élue vice-présidente dès le premier tour avec 306 voix sur 352.

Le CEER est une association créée en 2000 au sein de laquelle 27 régulateurs de l'énergie de l'Union européenne (tous les Etats membres sauf la Slovaquie) ainsi que les régulateurs norvégien et islandais coopèrent pour définir les pratiques optimales en termes de régulation.

Le nouveau comité de direction du CEER, qui prendra ses fonctions le 5 novembre prochain, sera composé de :

Président :

Garett Blaney (CRU – Irlande)

Vice-présidents :

Marie-Pierre Fauconnier (CREG – Belgique)

Hélène Gassin (CRE – France)

Annegret Groebel (BNetzA – Allemagne)

Martin Sik (ERU – République Tchèque)

Anne Vadasz Nilson (Ei – Suède)



De gauche à droite : Garett Blaney, Anne Vadasz Nilson, Annegret Groebel, Marie-Pierre Fauconnier, Hélène Gassin, Martin Sik.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr / Lucile BEALLE : 01.44.50.41.13 – lucile.bealle@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.